



Directeur sécurité Incendie de deux services incendie (Saint-Émile-de-Suffolk/Lac des Plages et Namur)



Sous l'autorité de la direction générale, le directeur des SSI assume l'ensemble des fonctions et de l'organisation des services en sécurité incendie.

RESPONSABILITÉS

Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble d'un service de sécurité incendie;

Assurer l'application des règlements municipaux en matière de sécurité incendie et exercer un rôle conseil afin de recommander toute adoption ou amendement essentiel à la protection des vies et des biens;

Assurer la conformité aux exigences des lois provinciales et particulièrement de la Loi de la prévention des incendies;

Enquêter tout incendie afin d'en déterminer la cause et les circonstances en collaboration avec les services policiers;

Être disponible afin d'assumer le commandement des opérations lors des interventions d'urgence lorsque requis;

Assurer la mise en œuvre municipal afin de se conformer au "Schéma de couverture de risques en incendie";

Gérer le matériel et planifier les achats requis (outillage, machinerie, véhicules, équipements) dans le respect du budget alloué et selon les procédures recommandées;

Préparer et administrer le budget;

Superviser le personnel;

Gérer les requêtes, le service client et les communications requises;

Personne-ressource auprès des comités reconnus par les municipalités;

Toutes tâches connexes désignées par la direction générale;

EXIGENCES

- Formation de pompiers 1, niveau 1 et spécialité en désincarcération de l'ENPQ ou d'une maison d'enseignement;
- Formation d'officier non-urbain décerné par l'ENPQ;
- AEC officiers d'opérations et certification Officier 1 décernée par l'École nationale des pompiers du Québec (un atout)
- Expérience de direction et de coordination d'un service de sécurité incendie;
- Détenir un permis de conduire de classe 4A;
- Connaissances générales des applications informatiques (MS Office, Word, logiciel incendie Émergensys et Internet);
- Autonomie, leadership et habilités à diriger du personnel;
- Jugement, sens des responsabilités et esprit d'analyse et d'initiative;

CONDITIONS SALARIALES

- Le salaire est établi en fonction des qualifications, de l'expérience et des règles internes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une preuve des exigences requises accompagnés d'une lettre de présentation avant 16h00 **le 31 janvier 2022 par** l'une ou l'autre de ces voies de transmission :

Par courrier : 299 route des Cantons, Saint-Émile-de-Suffolk (Qc) J0V 1Y0

Par courriel : dg@stemiledesuffolk.quebec

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt porté à notre organisation. Cependant, en raison de diverses contraintes, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

Les municipalités de Saint-Émile-de-Suffolk et Namur utilisent le masculin dans le seul but d'alléger le texte. Elle souscrit pleinement au principe de l'égalité en emploi.